

MAITRISER LES FONDAMENTAUX DE LA FISCALITE AGRICOLE

- **Public** : Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
 - **Durée** : 1 jour (7.5 heures)
 - **Lieu** : Présentiel (Ces informations sont indiquées sur le catalogue en ligne : <https://tipso.mpeformation.fr/>)
 - **Prérequis** : Avoir une des fonctions indiquées dans la liste des publics.
 - **Formateur** : CEECA
- Le formateur est un professionnel sélectionné pour sa maîtrise du sujet enseigné et son expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.
- **Tarif** : 325€HT

Objectifs :

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- Connaître l'environnement fiscal de l'entreprise agricole

Contenu détaillé :

- Définition des BA
- Champ d'application des différents régimes
 - Micro BA
 - Réel normal
 - Réel simplifié
- Détermination du BA réel
 - Immobilisations
 - Stocks
 - DPB
 - Avances aux cultures
- Régimes fiscaux spécifiques aux BA
 - Déduction pour épargne de précaution (DEP)
 - Etalement des revenus exceptionnels et moyenne triennale
 - Abattements JA
- Plus-values et moins-values
 - Article 151 septies
- Déficits agricoles
- Aspect social
 - Déduction des cotisations sociales
 - A valoir social

Pédagogie et Évaluation :

Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoirs faire.

Cette formation se déroulera sous forme d'exposé, d'étude de cas concrets.

Le contrôle de connaissances se fera au cours de la formation (questionnement de l'animateur, Quizz ou cas pratique) et à la fin par la réalisation en ligne d'un QCM d'évaluation.

Modalité d'organisation, et d'accompagnement de la session en présentiel :

Le nombre de participant est volontairement limité.

L'animation fait l'objet d'un soin particulier afin de favoriser les échanges.

Les salles de formation sont équipées du matériel pédagogique nécessaires (vidéoprojecteur, accès wifi, paperboard...) au bon déroulement de la formation.

Elles sont adaptées et accessibles aux personnes handicapées.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

La feuille de présence sera signée par les participants sur papier pour la formation en présentiel.

Accessibilité handicap :

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des participants en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez votre référent handicap ; Sandy Soriano au 05.53.49.88.21 ou sandy.soriano@acomaudit.com